

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

du 5 avril 2018

n°1

page 1/1

**EXTRAIT:**



**Nombre de membres en exercice : 39**

**PRESENTS ( 32 ) :** JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JP. MEUNIER, G. MESLEM, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, E. AZIHARI, A. BEN DJILLALI, F. BRAILLARD, T. BAUDIN, K. WEINLAND, P. BARAUDON, G. MICHAUD, F. MERY, Y. GANIVELLE, E. AUDEBERT, C. PAILLER, S. LANSARI CAPRAZ, D. CROCHARD, L. GUILLARD.

**POLVOIRS ( 5 ) :**

H. PREHER mandant a pour mandataire JP. ABELIN  
Y. ERGÜL mandant a pour mandataire M. LAVRARD  
E. FARHAT mandante a pour mandataire J. MELQUIOND  
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire L. RABUSSIER  
M. METAIS mandante a pour mandataire F. MERY

**EXCUSE ( 2 ) :**

A. LAURENDEAU, L. BRARD

**Nom du secrétaire de séance : Nelly CASSAN FAUX**

**RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN**

**OBJET : Remplacement d'un représentant au sein de la commission « vivre ensemble »**

*Suite à la démission de Madame Aurélie LEBORGNE, il est proposé de la remplacer au sein de la commission "vivre ensemble" par Dominique CROCHARD*

\*\*\*\*\*

**VU** l'article L2121-22 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 - art. 29, relatif aux commissions,

**VU** la délibération n°2 du conseil municipal du 7 juillet 2014 relative à la création des commissions internes,

**VU** la délibération n°2 du conseil municipal du 21 décembre 2017 relative au remplacement de deux nouveaux représentants

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de remplacer Madame Aurélie LEBORGNE au sein de la commission Vivre ensemble,

Le conseil municipal ayant délibéré, décide de désigner au sein de la commission "vivre ensemble"

- Dominique CROCHARD

**UNANIMITÉ**

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le 9 AVR 2018

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROILLIER

Acquitté en PREFECTURE le: 06/04/2018